

Pour les travailleurs saisonniers, L

Ce n'est pas le Goulag...

Elle a vingt ans et habite le Nord de la France. Chômeuse, elle a lu dans le «Pèlerin» qu'un hôtel lourdaise recrutait des saisonniers. Elle a accouru et a été engagée aussitôt comme "fille de salle". Au début, confie-t-elle; «ça a été très dur, je ne connaissais personne». Deux mois après ce n'est toujours pas la joie. Certes, il y a deux copines avec qui elle s'entend bien, mais il y a aussi, parmi les six autres employés, «une ancienne, qui veut commander tout le monde et va tout répéter à la patronne». Il y a surtout le "boulot": «on est payé pour un, mais, en réalité, on en fait trois!». Bien que "fille de salle", il lui faut aider à la plonge, briquer l'argenterie... Ce n'est pas le Goulag, bien-sûr; la preuve: elle reste; mais elle regrette l'ambiance de sa dernière place, l'an passé, dans les Alpes. Ici, à Lourdes, elle a le sentiment de se faire «arnaquer».

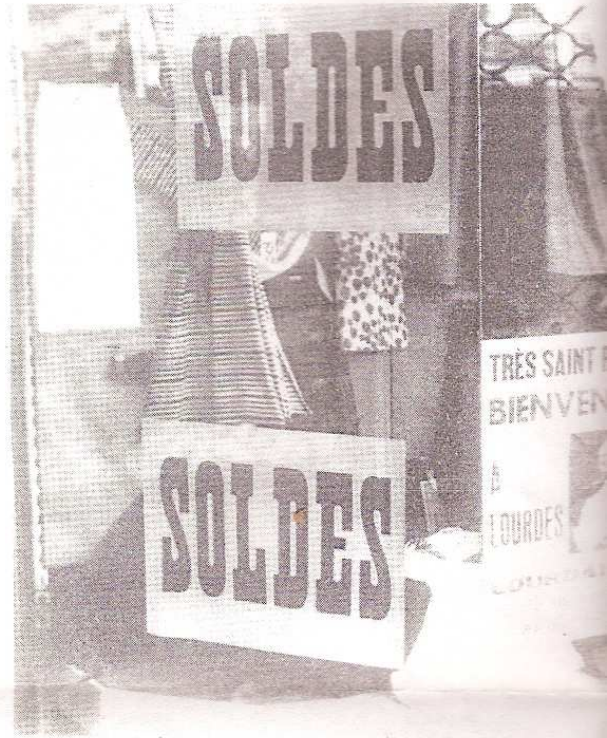
Elle, avoue vingt-deux ans, mais elle en paraît seize. Pour elle, en ce début d'août, la "saison" est déjà finie. Engagée à l'essai, elle a été renvoyée, sans motifs avoués, au bout de quinze jours. Il faut dire qu'elle l'avait bien cherché! Figurez-vous qu'au lieu de signer, sans rechigner, le contrat en blanc qu'on lui présentait, elle avait eu l'impudence de le remplir avant de le signer! Manifestement, il y avait en elle de la graine de Bolchévique, et sans sa vigilance, le patron de cet hôtel très étoilé de l'avenue Bernadette se serait retrouvé sous peu avec des drapeaux rouges à ses fenêtres. A Lourdes, on le sait, on préfère le bleu et le blanc.

...Mais cinq policiers pour expulser un saisonnier !

Lui a vingt-cinq ans et un B.T.S. de chimie. Il avait été engagé comme "plongeur" pour six mois, mais le sept août sa patronne a rompu unilatéralement le contrat qui les liait. Officiellement (c'est ce qu'elle a écrit sur une lettre d'avertissement) elle lui reproche son «mauvais esprit», très préjudiciable au bon fonctionnement de son hôtel. Eh oui! cette brave dame n'a pas eu de chance; elle a



misé sur le mauvais numéro; elle est tombée sur le "râleur"-type; vous savez ces jeunes qui ne sont jamais contents sous prétexte qu'on leur paie 51 heures par semaine alors qu'ils en font 66, que les "coupures" quotidiennes (deux heures obligatoires) sont rognées à de petits quarts d'heure, que le travail à faire ne correspond pas à la spécialité pour laquelle on a été engagé et on est payé...Fort heureusement, ce jeune contestataire a trouvé, en face de lui, une patronne de choc. Une lettre d'avertissement envoyée à la sauvette, et hop!, C'est la mise à pied. L'employé résiste, affirme que pour lui, il n'y a pas eu rupture légale du contrat, et que, dans ces conditions, il continuera sa tâche...Alors, on appelle un huissier et la police. Celle-ci accourt zélée et empressée, déléguant trois agents et deux motards (en attendant sans doute la C.R.S. de Lannemezan et les gardes mobiles de Mirande... Qui pourra désormais se plaindre du manque d'effectifs de la police lourdaise ?). Au jeune forcené qui refuse de quitter son lieu de travail, on propose tout simplement de lui passer les menottes; mais la menace ne sera pas mise à exécution. Pour ceux qui aimeraient connaître la suite de cette édifiante histoire, sachez que le jeune saisonnier nous a dit avoir déposé deux plaintes: l'une



au Procureur de la République, pour atteinte à sa dignité; l'autre aux Prud'hommes, pour licenciement abusif. «Mais me direz vous, et l'inspection du travail dans tout cela ?». Sollicitée, elle répond que du moment qu'il y a un conflit, ce n'est plus sa compétence.

Voici donc trois cas sur les quatre mille saisonniers qui effectuent le service des hôtels et restaurants lourdaise. Qui oserait dire que ces trois cas sont représentatifs de ce vaste ensemble dont l'hétérogénéité est le caractère distinctif ? Certainement pas nous. En recueillant ces témoignages concrets, nous avons simplement eu le sentiment qu'ils pourraient permettre de faire affleurer les types de problèmes rencontrés couramment par des saisonniers lourdaise. Ce qui ne signifie pas bien entendu, qu'il n'y ait pas, parmi ces derniers, des gens satisfaits de leur sort.

Une seule organisation présente : la J.O.C.

A l'heure actuelle, compte tenu de l'inorganisation complète de ces travailleurs saisonniers, qui restent totalement isolés, la seule structure susceptible de donner des renseignements précis sur leur situation réelle est la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne). Celle-ci, en effet, a installé à Lourdes comme dans d'autres lieux touristiques: Luchon, La Grande Motte, La Baule, Palavas...

une permanence (4, rue de l'Arberon), où, durant la saison, des militants relaient. Là, ils accueillent, écoutent, réconfortent, renseignent. Apparemment, c'est peu; en fait, c'est essentiel. Car, le problème majeur pour la plupart d'entre eux (peut-être deux-tiers) qui viennent de l'extérieur du département et de l'étranger (Espagne, et de plus en plus Portugal), c'est la solitude. Ne connaissant personne à leur arrivée, ils n'auraient guère, au cours de leur séjour, l'occasion et le temps de se lier. Leur jour de repos hebdomadaire (attribué parfois si tard qu'il est impossible de faire le moindre projet à long terme) ils le passeront, le plus souvent à laver leur linge, à écrire à leur famille et à récupérer leurs forces. Inconsciemment, le travail du saisonnier rythmé par de longues journées continues, est pénible physiquement et nerveusement éprouvant. On mentionne le cas d'une jeune fille qui, il y a quelques semaines, s'est suicidée, en précisant qu'il n'est pas rare que la solitude et fatigue fassent craquer les nerfs. »

Des horaires excessifs

Officiellement, les horaires hebdomadaires sont fixés à 43 heures pour les cuisiniers et à 48 heures pour les autres personnels. Mais, d'après l'enquête effectuée par la J.O.C. à Lourdes, ces horaires sont, le plus souvent dépassés. Un "plongeur"